



Arcachon, le 28 octobre 2021

Compte-rendu CATSIS du mercredi 27 octobre 2021

Présents pour le SNSPP-PATS 33 : madame Nathalie CHAVATTE, l'adjudant Yohann LAGUEYT et le capitaine Vincent LATORRE

Présents pour l'administration : le contrôleur général Marc VERMEULEN, le colonel Philippe BOUFFARD, le lieutenant-colonel Arnaud MENDOUSSE et monsieur Loïc TIXIER

En préambule de cette instance, le directeur départemental nous informe que sa 1ère bataille au SDIS concernera le délai d'attente aux urgences.

Il souhaite que l'humain soit remis en avant dans le traitement des victimes en Gironde, ce qui n'est pas vraiment le cas aujourd'hui pour des raisons extérieures au SDIS.

Il précise que les sapeurs-pompiers ne peuvent intervenir gyro/2 tons pour une urgence et attendre par la suite 3 heures pour une prise en compte de la personne !!

Il indique également en rapport avec des questionnements pendant ses visites de centres que l'allègement du port du masque n'est pas d'actualité, après deux clusters ces jours-ci et des indicateurs à la hausse.

Enfin, il intervient afin d'indiquer qu'il a demandé à ce que le SDIS étudie la possibilité de basculer les VSAV avec un châssis PL plutôt qu'un châssis VL pour palier à des problèmes de poids suite à l'évolution de certaines missions, pour que des fournisseurs supplémentaires puissent répondre aux appels d'offre. Il conviendra cependant de s'assurer que ce nouveau châssis permette l'accès aux urgences...

Le syndicat SUD indique qu'il pourrait ainsi être envisagé une révision du nombre de passagers dans une ambulance et fait remonter des rapports d'APAVE négatifs sur l'ECH de Lacanau et sur l'ESP de La Benauge.

Le SNSPP-PATS 33 à l'identique de la précédente instance, revient sur le délai d'envoi des dossiers CATSIS, considérant que celui-ci n'est pas suffisant pour étudier de manière efficace les points abordés.

Le directeur nous précise qu'il souhaite mettre en place un rétro-planning et nous informe que les délais seront au moins d'une semaine avant l'instance.

1 – Désignation du secrétaire de séance : madame Nathalie CHAVATTE du **SNSPP-PATS 33**

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mars 2021

Pas de remarque, ni d'observation – celui-ci est approuvé à l'unanimité

3 – Examen des dossiers :

CAT 2021-038 – Décision modificative n°1 - Exercice 2021

Le présent projet de décision modificative a pour objet la prise en compte des ajustements budgétaires pour liés aux évolutions intervenues depuis le vote, au titre de l'exercice 2021, des budgets primitif et supplémentaire.

Les crédits 2021 cumulés du budget primitif, du budget supplémentaire et de la décision modificative n°1 s'équilibrent en dépenses et en recettes à 191 051 604,79 € en section de fonctionnement et 74 737 550,67 € en section d'investissement.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

CAT 2021-039 – Gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement – Actualisation des autorisations de programme

Il est proposé de procéder à la révision du montant de l'autorisation de programme n°2 – Plateau Technique de Bassens.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

CAT 2021-040 – Neutralisation de l'amortissement des immeubles – Exercice 2021 - corrections

L'amortissement est une technique comptable permettant d'assurer la charge du renouvellement du patrimoine de l'établissement. L'amortissement du mobilier et de l'immobilier est obligatoire.

Par délibération en date du 19 mars 2021, le Conseil d'administration du SDIS a décidé de procéder à la neutralisation de la part de l'amortissement des bâtiments publics non couverte par la reprise des subventions reçues à l'instar des exercices précédents.

Or, en raison des travaux d'ajustement et de l'inventaire et de l'actif réalisé depuis avec la pairie départementale, il convient de modifier certains des montants initialement votés afin de procéder aux écritures comptables.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

CAT 2021-041 – Rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2022

Le directeur présente le rapport et les points abordés, ce qui ouvre la discussion.

Le budget nous montre que la dette a doublé en 3 ans...

Le directeur en profite pour nous indiquer qu'il a proposé la mise en place d'un Plan Pluri-annuel d'Investissement sur 3 à 6 ans.

Ce PPI serait décliné en plan de financement à l'issue. Ainsi celui-ci permettra de prioriser certains dossiers plutôt que d'autres.

La situation financière est saine mais précaire car conditionnée aux participations volontaires.

Effectivement, la fin des participations volontaires mettrait l'établissement en tension et en difficulté.

Pour autant, le directeur précise qu'il n'a, à ce jour, aucune solution si cela devait se produire mais se veut rassurant indiquant que rien ne présage un arrêt ...

Le SNSPP-PATS 33 intervient pour demander des précisions sur les effectifs des sapeurs-pompiers professionnels.

En effet, alors que le tableau des emplois permet un effectif de 2000 sapeurs-pompiers professionnels, on s'aperçoit que les effectifs au 1er septembre sont de 1887 SPP.

Or ce même effectif était de 1806 en 2018, de 1882 en 2019 et 1880 en 2020 (source Fil RH).

On s'aperçoit que les recrutements effectués n'ont pas permis de combler les départs à la retraite, les mutations ou les disponibilités.

Le rapport indiquant qu'au 31 décembre, le SDIS serait en déficit d'environ 30 postes, ce chiffre nous interroge, d'autant plus que la tension dans les CIS est forte concernant les effectifs.

Le directeur nous propose de faire le point en début d'année sur les recrutements envisageables dès la fin du concours et nous précise également vouloir parler dorénavant d'effectifs opérationnels afin d'éviter les éventuelles confusions avec le tableau des emplois.

Le SNSPP-PATS 33 revient sur les effectifs et l'expérimentation des nouveaux POJ votée en CT.

Nous rappelons que notre syndicat a été le seul à voter favorablement à l'augmentation de ceux-ci. Des indicateurs devaient être fournis après 4 mois de mise en place.

Malgré nos demandes et nos différentes relances, aucun indicateur n'a été envoyé, ne permettant pas de juger de la fiabilité de cette expérimentation et de valider le dispositif ou pas...

Nous réitérons notre demande.

Le directeur nous répond que ce dossier devra être discuté en CT.

Le SNSPP-PATS 33 demande à ce que l'attribution de la NBI soit clairement définie et qu'une liste des postes attributaires soit établie. En effet, il existe des groupements fonctionnels pour lesquels sur un même groupement des chefs de service perçoivent la NBI et d'autres non...

Le directeur répond qu'il posera la question.

SUD demande si une étude pourrait être portée sur l'attribution d'une NBI accueil pour les agents du CTA-CODIS.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

CAT 2021-042 – Rapport sur l'évolution des charges et des ressources du Service départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde pour l'année 2022

Il convient d'examiner l'ensemble des éléments liés à l'activité du SDIS de la Gironde ayant une incidence tant sur ses charges que sur ses ressources au titre de l'année 2022 :

- Evolution des charges
 - Pour 2022, l'évolution des charges reste liée d'une part, aux engagements du CA et d'autres part, aux contraintes rencontrées par l'établissement.
- Les engagements du conseil d'administration
 - ▶ sur le volet social
 - l'affectation des sapeurs-pompiers sur les emplois opérationnels
 - l'évolution des organigrammes
 - le développement du volontariat fait l'objet d'un effort d'accompagnement à long terme
 - les jeunes sapeurs-pompiers
 - ▶ sur le volet opérationnel
 - le recentrage des missions
 - la modernisation des outils
- Les axes de progrès de l'établissement
- Les contraintes de l'établissement public
- L'évolution des ressources

Le directeur mentionne :

- que le nombre d'interventions devrait atteindre le chiffre de 140 000 en 2021.

- que de nombreuses modernisations seront à mettre en place notamment sur les outils numériques.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

CAT 2021-043 – Montant des contributions 2022 des communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale au budget du SDIS 33

Le taux prévisionnel d'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation des ménages associé au projet de loi de finances pour 2022 est fixé à 1,5 %.

Le montant total des contributions 2022 s'élèverait ainsi à 77 236 003,10 €.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

CAT 2021-044 – Mise en réforme de véhicules et divers matériels
CAT 2021-045 – Mise en réforme de divers mobiliers et d'équipements

Le SDIS de la Gironde procède régulièrement à la mise en réforme de véhicules et matériels divers dont l'état, du fait de leur âge, de leur vétusté ou suite à un sinistre, n'est plus compatible avec les missions qui leur sont assignées.

Le SNSPP-PATS 33 indique que le président Jean-Luc GLEYZE a été sollicité par une ONG pour une demande de dons exceptionnels à but humanitaire.

Nous demandons si les mises en réforme pourraient faire l'objet de dons.

Le directeur nous indique que ces mises en réforme sont destinées à la vente. Le don ferait un précédent et les demandes seraient grandissantes.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

CAT 2021-046 – Autorisation à signer un acte de constitution de servitude de passage de canalisation (réseau ENGIE) sur une partie du terrain d'assiette du futur centre d'incendie et de secours de Bordeaux Rive Droite

La servitude sera consentie par le service, à titre purement gratuit et sans indemnisation, pour une durée correspondant à la durée du contrat de délégation de service public, soit 30 ans, prenant effet rétroactivement à compter du 9 janvier 2017.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

CAT 2021-047 – Autorisation à signer l'acte de transaction concernant l'indemnisation du sinistre du CIS de Castillon

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

CAT 2021-048 – Paiement des heures supplémentaires effectuées dans le cadre de la colonne de renfort intervenue dans le département de l'Aude du 24 au 27 juillet 2021

Le volume horaire total à indemniser s'élève à près de 353 heures, pour un montant estimé à environ 3713 €.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

CAT 2021-049 – Demandes d'indemnisation de sapeurs-pompiers victimes d'incivilités

L'octroi de la protection fonctionnelle aux agents ouvre le droit à ces derniers d'obtenir directement auprès de l'administration, le paiement de sommes couvrant la réparation du préjudice afin d'obtenir une juste réparation du fait des attaques subies.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

CAT 2021-050 – Concours externes sur épreuves de caporal de sapeurs-pompiers professionnels – indemnisation des personnes participant aux travaux des jurys des concours et aux activités de surveillance, de corrections et d'examineurs

SUD demande si c'est une volonté de l'établissement de devoir poser un jour et d'avoir une indemnisation plutôt qu'un jour de travail qui mettrait en péril les effectifs.
Le directeur répond par l'affirmative.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

CAT 2021-051 – Protocole d'accord transactionnel valant résiliation anticipée de la convention de mandat relative au projet de construction du centre d'incendie et de secours de Biganos

Ce protocole d'accord prévoit la résiliation anticipée du marché avec effet au 30 novembre 2021. En contrepartie, la SCET s'est engagée à :

- assurer ses missions de mandataire conformément au marché jusqu'à la date de résiliation effective
- transmettre l'ensemble des pièces nécessaires à la poursuite de l'opération
- verser des pénalités pour faute

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

CAT 2021-052 – Protocole d'accord transactionnel valant résiliation anticipée de la convention de mandat relative au projet de réorganisation, restructuration et extension du site du Groupement Technique et Logistique à Bordeaux-Nord

Ce protocole d'accord prévoit la résiliation anticipée du marché avec effet au 30 novembre 2021 avec la SCET.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

INFORMATION – Autorisation à signer un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine relatif à la participation du SDIS à l'organisation des centres de vaccination (hors mégacentre de Bordeaux Lac)

INFORMATION – Souscription de trois emprunts de 10 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, de 479 540 € et de 165 719 € auprès de la Banque Postale

Dans le cadre des financements du programme d'équipement inscrit au budget 2021 et de la construction du centre d'incendie et de secours de Bordeaux Rive Droite, le SDIS a lancé le 20 avril 2021 trois consultations auprès de divers organismes bancaires.

INFORMATION – Mise à disposition de personnel

Mise à disposition auprès de la DGSCGC du lieutenant-colonel Gilles DUBOS

INFORMATION – Mise à disposition de personnel

Mise à disposition auprès du COS de madame Emmanuelle FRÉGÉ

Question diverses :

Le SNSPP-PATS 33 demande si le SDIS va proposer la 3ème dose pour la COVID à ses agents. Le médecin-chef BOUFFARD indique que le SDIS procède actuellement à la campagne anti-grippale et qu'une campagne sera effectivement faite auprès des agents vaccinés pour proposer une 3ème dose.

La LDV demande si le SDIS se porte systématiquement partie civile lorsque les agents subissent des incivilités.

Le directeur répond que le SDIS ne peut se porter partie civile qu'à partir du moment où le SDIS a un préjudice.

FIN DE SEANCE à 15h50

